



## AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

### CHAMPIONNATS « B » DE LA SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA – 2012

---

<b>Dates :</b>	<b>2 au 5 février 2012</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Rivière-du-Loup</b>
<b>Hôte :</b>	<b>Association régionale de patinage artistique de l'Est du Québec</b>
<b>Sanctionnés par :</b>	<b>Patinage Canada P-11-004</b>

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
But des championnats de section.....	3
Renseignements généraux.....	3
Personnes-ressources du comité organisateur local .....	3
Patinoires .....	4
Admissibilité aux compétitions.....	4
Conditions exigées pour l'inscription .....	5
Inscription des concurrents .....	5
Exigences en matière de tests et d'âge pour la participation aux compétitions.....	6
Précisions concernant les épreuves .....	7
Inscription.....	8
Inscription et glace d'entraînement .....	8
Accréditation des entraîneurs .....	9
Système de notation .....	9
Musique.....	9
Prix.....	10
Hébergement .....	10
Accidents et responsabilité.....	10



Autres renseignements.....	10
Renseignements concernant les billets.....	10
Inscription en ligne.....	10

## **BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION**

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les championnats « B » de la section Québec de Patinage Canada 2012 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

## **PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL**

Présidente de la compétition :  
Présidente du comité organisateur :  
Coordonnatrice :

Madeleine Dumont  
Céline Corriveau  
Diane Choquet  
[dchoquet@patinage.qc.ca](mailto:dchoquet@patinage.qc.ca)  
514.252.3073 # 3541

## PATINOIRES

<b>Patinoire de compétition</b>	Dimensions de la patinoire
Centre Premier Tech 75, rue Frontenac Rivière-du-Loup (Québec)	Glace # 1 : 100 x 200 Glace # 2 : 85 x 200
<b>Patinoire d'entraînement</b>	Dimensions de la patinoire
Centre Premier Tech 75, rue Frontenac Rivière-du-Loup (Québec)	Glace # 1 : 100 x 200

### ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

## **CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)**

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 (voir ci-dessous) avant le 15 décembre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a passé le programme libre junior de patinage en simple, mais aucune autre partie de test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

## **INSCRIPTION DES CONCURRENTS**

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site [www.amilia.com](http://www.amilia.com) . Les droits d'inscriptions doivent être payés en ligne ou par chèque et être envoyés au coordonnateur de votre section au plus tard le **15 décembre 2011 à 16 h.**

Patinage Québec  
a/s Diane Choquet, Coordonnatrice  
4545, Pierre-de Coubertin  
C.P. 1000, Succ. M  
Montréal, QC H1V 3R2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après publication.

**Remarque : tous les patineurs doivent mettre à jour leur « profil personnel » dans le site de Connexion des membres.**

## ***Droits d'inscription***

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple :	100 \$ par inscription
Juvenile et Pré-juvenile « A » Danse :	200 \$ par couple
Pré-juvenile « B » Danse :	100 \$ par couple
Patinage en couple :	100 \$ par couple

Veillez payer en ligne via [www.amilia.com](http://www.amilia.com) ou faire parvenir un chèque libellé à l'ordre de Patinage Québec et les faire parvenir à l'adresse susmentionnée.

## **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)**

### **(1) ÉPREUVES JUVÉNILES :**

#### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test juvénile ou un test de niveau supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** Les concurrents de compétition juvénile de patinage en simple doivent être âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

#### **(b) PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test juvénile ou un test de niveau supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** Aucune restriction.

#### **(c) DANSE :**

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Aucune restriction.

### **(2) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :**

#### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test Préliminaire de style libre ou un test de niveau supérieur STAR ou de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** Les concurrents de compétition juvénile de patinage en simple doivent être âgés de moins de 11 ans (femmes) et de moins de 12 ans (hommes) le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

- (c) **DANSE « A » :**
- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet préliminaire de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
  - (ii) **ÂGE :** Aucune restriction.

**DANSE « B » :**

- (i) **TEST :** Avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse.
- (ii) **ÂGE :** Aucune restriction.

(3) **SANS LIMITES**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** Aucune restriction
- (ii) **ÂGE :**

Sans limites 6 ans - dames : doivent être âgées de moins de 7 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.

Sans limites 7 ans - dames : doivent être âgées de moins de 8 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.

Sans limites 8 ans - dames et messieurs : doivent être âgés de moins de 9 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.

Sans limites 9 ans - messieurs : doivent être âgés de moins de 10 ans avant le 1er juillet qui précède la compétition.

**PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS « B » DE LA SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA 2012 (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)**

1. **ÉPREUVES JUVÉNILES** : Les épreuves juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous.
  - (a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
  - (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
  - (c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :

**DANSES SUR TRACÉ** : Deux des quatre danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé :

Année 1\* (2011-2012) – tango Fiesta et valse européenne

Année 2 \*(2012-2013) – valse Willow et Ten-Fox

\*Remarque : les danses sont choisies dans des groupes de rotation annuelle.

**DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES** : Les épreuves pré-juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous.

(a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

(b) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « A » DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :

**DANSES SUR TRACÉ** : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé :

\* Danse Swing, Tango Fiesta

**DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

(c) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « B » DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :

**DANSES SUR TRACÉ** : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé :

\* Tango Canasta, Baby Blues

3. **ÉPREUVES SANS LIMITES** :

(a) **CHAMPIONNATS SANS LIMITES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont publiés chaque année. Veuillez vous référer au programme des Pré-juvéniles à l'exception des pirouettes

- **Pirouettes** : 2 pirouettes au maximum doivent être de nature différente

## INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera à une heure avant le début des activités.

### **INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) – (j))**

- (1) **INSCRIPTION** : À moins d'indication contraire dans l'annonce de la compétition, les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle ou de leur compétition qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats canadiens de patinage artistique.

## ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.**

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur professionnel membre de Patinage Canada qui comprend leur photo.

**NOUVEAUX ENTRAÎNEURS** : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

## SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

## MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

### ***Concurrents juvéniles et pré-juvénile de danse***

Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve juvénile et pré-juvénile de danse.

### **Exigences concernant la musique**

Chaque participant doit fournir deux CD pour la compétition au moment de son inscription, un CD pour la compétition (marqué « original ») et un CD de réserve (marqué « copie »). Si le concurrent remet deux CD, il est recommandé d'apporter également une copie de réserve sur cassette. La musique sera conservée au Centre Premier Tech.

### **Spécifications standard pour les CD**

1. Un seul programme est enregistré sur chaque CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
3. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non du temps d'exécution) sont écrits clairement sur le CD.
5. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.

## PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

## HÉBERGEMENT

Veillez vous référer à notre site web [www.patinage.qc.ca](http://www.patinage.qc.ca) .

## ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### *Politique sur les appareils-photos et les caméras*

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

Entrée générale : 8 \$

Passeport : 25 \$

## INSCRIPTION EN LIGNE

### Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour en ligne leur « profil personnel » (Connexion des membres dans le site Web de Patinage Canada).

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.***